

# MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 25 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire.

**Présents** : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRETAIN, M. Benoit AUBRY, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, Mme Emilie LACROIX, M. Sylvain PROVOST, formant la majorité du Conseil Municipal.

**Absents ou excusés** : M. Stéphane COULOMB, qui avait donné procuration à Mme Emilie LACROIX, Mme Myriam PEDOUX, qui avait donné procuration à M. Joël PIE, et Mme Françoise SORAND, excusée.

**Secrétaire de séance** : M. Pascal STINAT

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Ainsi, suite au recrutement de notre secrétaire de mairie, la commune avait sollicité en décembre 2021, une demande d'adhésion auprès du Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure et Loir (SISTEL) ; demande qui a été rejetée par le SISTEL, cette association n'acceptant plus l'adhésion de nouvelles collectivités. Madame le Maire en avait informé la Sous-Préfecture, l'Association des Maires de France et le Centre de Gestion 28.

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG 28) va ouvrir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, un nouveau service de médecine préventive pour les collectivités.

Madame le Maire propose donc d'adhérer à ce service de médecine préventive du CDG 28 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention.

Le coût annuel de cette prestation représente, pour 2022, 0.43 % de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et autorise Madame le Maire à la signer.

## **2. DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal :

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

A titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés ont la possibilité de choisir le mode de publicité qui leur sera applicable :

- Affichage,
- Publication du support papier,
- Publication électronique sur le site Internet de la commune.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage (tableau d'affichage de la Mairie – 13, rue de l'Eglise et tableau d'affichage – abri bus de Boutry).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités de publicité des actes pris par la commune : la publicité par affichage.

Arrivée de M. Benoit AUBRY à 20h25.

## **3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES ETUDES DIAGNOSTICS DE RESEAU DES 13 COLLECTIVITES DISTRIBUTRICES AU SEIN DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU RESEAU DE PRODUCTION DU SIPEP**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation pour les communes et syndicats ayant la gestion de l'eau potable, de réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Le SIPEP (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable) projette de réaliser ce schéma directeur d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma prévoit un diagnostic des

infrastructures existantes, des propositions de scénarios techniques d'amélioration du fonctionnement, un approfondissement de la connaissance hydraulique des réseaux, l'établissement d'un plan de gestion sanitaire des eaux et la mise en place d'un programme de travaux pluriannuel.

Le SIPEP propose à ses communes membres de réaliser ce schéma en incluant à la fois la production et la distribution de l'eau potable. En effet, l'Agglo du Pays de Dreux a la compétence de la gestion de l'eau potable mais a délégué la production au SIPEP et la distribution à l'ensemble des communes membres du SIPEP, mis à part la commune de Châteauneuf-en-Thymerais qui est comprise dans le périmètre du schéma directeur.

Une subvention de 80 % du montant total sera versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.  
Le reste, soit 20 %, sera financé par le SIPEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études diagnostics de réseau des 13 collectivités distributrices au sein du schéma directeur d'alimentation en eau potable du réseau de production du SIPEP, et autorise Madame le Maire à la signer.

#### **4. DECISION DE PRINCIPE SUR UNE NOUVELLE CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE EAU AVEC L'AGGLO DU PAYS DE DREUX, AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Madame le Maire expose :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7, L. 2224-7-1, L. 5216-5, L. 5216-7-1 et L. 5215-27,

Vu l'arrêté n°2013093 en date du 3 avril 2013, portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et approuvant ses statuts,

Considérant que la compétence eau potable est transférée à la Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, une communauté d'agglomération peut confier par convention la création et la gestion de certains équipements et services relevant de ses attributions à une commune membre, leurs groupements ou tout autre collectivité ou établissement public,

Considérant que le budget eau communal sera transféré à l'Agglo du pays de Dreux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que pour assurer la continuité du service en cause, l'Agglo du pays de Dreux peut déléguer aux communes la gestion technique de leur réseau d'eau potable par le biais d'une nouvelle convention de délégation,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, sollicité par le Président de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de se prononcer sur le principe de cette nouvelle convention de délégation,

Dans l'attente du projet de convention, Madame le Maire propose en conséquence d'approuver le principe de la convention de délégation permettant de continuer à assurer la gestion technique du réseau d'eau potable de la commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, sous réserve des termes de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe pour cette nouvelle convention de délégation en 2023, sous réserve des termes de ladite convention.

Madame Sandra MADARSKY demande si la commune a des informations concernant l'évolution future des tarifs de l'eau potable. Madame le Maire informe le conseil que rien n'est établi pour le moment et qu'elle ne dispose d'aucune information à ce sujet.

## **5. POINTS SUR L'ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET 2022**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les devis ont déjà été signés, en concertation avec les communes de Saulnières et Crécy-Couvé, pour le tir et la sonorisation du feu d'artifice du 14 juillet prochain.

Les montants s'élèvent, pour la commune de Fontaine-les-Ribouts, à :

- 65,36 euros pour la sonorisation
- 514,00 euros pour le tir

Le conseil municipal décide de faire appel à un traiteur pour l'apéritif et le repas. Des devis seront prochainement demandés à deux traiteurs locaux.

Une fois le prestataire choisi, les bulletins d'inscription seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le conseil municipal décide de maintenir la participation financière des années précédentes, à savoir :

- Habitants de Fontaine-les-Ribouts :

- 3 € à partir de 12 ans

- Personnes hors commune :

- gratuit pour les moins de 6 ans
- 7 € de 6 à 12 ans
- 15 € à partir de 13 ans

## **6. POINTS SUR L'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL**

### **• Groupe Archivage :**

Madame Laurence SECRETAIN informe qu'une réunion de travail est prévue prochainement afin de poursuivre l'archivage dans le bureau de Madame le Maire et dans le placard du hall de la mairie.

### **• Groupe « Rue de Grez »**

Madame LACROIX informe que le carottage de la rue de Grez est prévu le 16 juin prochain.

D'autre part, elle demande si la mairie a eu un retour sur les contrôles de vitesse réalisés en début d'année 2022. Madame le Maire informe qu'elle va relancer le conseil départemental à ce sujet.

### **• Groupe Travaux**

Madame le Maire propose différentes couleurs de peinture pour les portes et volets de la mairie et des bâtiments annexes (four à pain, bûcher...). Le choix se porte sur une teinte gris bleu.

Madame le Maire va préparer le dossier à soumettre à l'architecte des bâtiments de France.

## **7. POINTS SUR LES COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **AGGLO DU PAYS DE DREUX :**

Les conseillers municipaux constatent que les convocations et les comptes rendus de certaines commissions de l'Agglo ne sont pas toujours transmis par mail aux élus concernés. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle va faire remonter l'information.

#### **• Commission Mobilités**

Monsieur Joël PIE a assisté à une réunion le 10 mai dernier. Il informe :

- La rentrée 2022 devrait se faire sans problème, suite aux recrutements de plusieurs conducteurs de cars.
- Les inscriptions pour les transports scolaires 2022 / 2023 seront ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, sur le site Internet de Linead ou via celui de l'agglomération du pays de Dreux.
- Tous les panneaux d'arrêt de bus vont être équipés d'un QR Code qui permettra de connaître les horaires et / ou d'être informé des perturbations sur les lignes.

#### **• Commission Déchets**

Monsieur Sylvain PROVOST a assisté à une réunion le 4 mai dernier. Il informe qu'une réflexion sur le calcul de la taxe spéciale appliquée aux collectivités est en cours.

#### **• Commission Attractivité du territoire par le développement économique**

Madame Sandra MADARSKY a participé à une réunion le 12 mai dernier.

- L'agglomération du Pays de Dreux a reconduit la convention avec le réseau Lig'air (réseau de surveillance de la qualité de l'air en région Centre Val-de-Loire).
- La nouvelle signature touristique de l'agglomération du pays de Dreux est « Nature Royale ».
- Dans le cadre du « Projet Alimentaire », l'agglomération du pays de Dreux organise une soirée le 28 juin à la salle des fêtes de Brezolles avec des producteurs locaux.
- Un projet global de travaux a été initié autour de l'Atelier à Spectacles afin de moderniser les infrastructures (accès, parking...).

#### **• Commission Enfance, Jeunesse, Culture, Sport**

Madame Laurence SECRETAIN a participé à une réunion le 9 mai dernier :

- La médiathèque de Dreux a présenté les projets qu'elle mène à destination des communes : lectures publiques et « OdysSong » (le principe est de faire des jeux et quiz autour de la musique, les samedis d'hiver). Un document est à disposition des communes qui souhaitent s'inscrire.
- Retour sur le projet mois en famille d'octobre à décembre 2021 : le projet a accueilli 159 partenaires sur différentes thématiques, 62 actions ont été proposées mais seules 39 ont pu être mises en œuvre, en raison de l'épidémie de Covid 19. Plus de 2000 participants, dont 892 familles, 1200 parents et 867 enfants ont participé à cet événement.

Les familles étaient ravies et ont apprécié la qualité, l'accueil et l'organisation. Par contre, au vu du grand nombre d'actions proposées, les familles ont dû faire un choix parmi les activités.

L'agglomération du pays de Dreux souhaite reconduire cette action en 2023.

- Le Point Infos Jeunesse (PIJ), créé en 2012 a présenté 2 dispositifs pour les plus de 15 ans, le stage baby-sitting (stage de sensibilisation sur 3 jours) et la formation BAFA pour les 17 / 25 ans qui a démarré en 2017. Le coût du BAFA peut aller jusqu'à 800 € mais le PIJ a négocié des tarifs spécifiques pour les jeunes

qui passent le BAFA avec l'Agglo. La formation revient donc à environ 500 € et comprend le module « Prévention et Secours Civique » niveau 1. De plus, l'Agglo verse une participation de 80 € à chaque jeune en fin de formation. Le nombre de participants est en hausse chaque année.

- Projet « Bien dans ton assiette, bien dans tes baskets » : ce projet est né d'un constat des équipes qui ont observé une mauvaise hygiène de vie (sport et alimentation) chez les enfants. Des actions vont être mises en place dans des écoles et accueils de loisirs, dont ceux de Châteauneuf-en-Thymerais et Tremblay-les-Villages jusqu'au 17 septembre prochain.
- L'Atelier à Spectacles :
  - Bilan du Festival 1<sup>ers</sup> arrivés : 2000 enfants de la maternelle au CM2 ont assisté à un spectacle
  - Tarifs : mise à jour des tarifs qui n'avaient pas augmenté depuis 2018, création de tarifs groupe et de tarifs réduits à l'unité (moins de 18 ans, sans emploi...).
- L'ouverture de la Maison des espaces naturels et sensibles d'Ecluzelles, qui est destinée à recevoir principalement des groupes d'enfants de la France entière, en privilégiant les enfants de notre territoire. Un courrier et un flyer seront adressés à chaque Commune afin d'assurer une communication large.
- Festival de Territoire : projet organisé par l'Atelier à Spectacles sur les 4 jours de l'Ascension 2023. Ce festival aura lieu dans différents secteurs de l'Agglo. La commune de Fontaine-les-Ribouts, qui sera regroupée pour l'occasion avec les communes de Crécy-Couvé et Saint-Ange et Torcay, accueillera un spectacle. Ce projet fait partie du programme « Hors les murs » initié par l'Atelier à Spectacles pour aller vers les communes.

#### **SYNDICATS : Territoire d'Energie Eure-et-Loir :**

Monsieur Benoit AUBRY a participé à une réunion le 16 mai dernier avec Territoires d'Energie Eure et Loir. Il informe de l'augmentation très importante du prix d'achat de l'énergie (gaz et électricité).

#### **8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame Emilie LACROIX informe que les engins agricoles circulent très vite rue de Grez et que cela est dangereux pour les riverains. Madame le Maire prend note et va contacter les personnes concernées.

Monsieur Sylvain PROVOST informe qu'un barbecue sauvage a eu lieu au niveau du lavoir, et que des déchets ont été retrouvés sur place (enlevés depuis par Rénald PIE).

Madame Emilie Lacroix quitte le Conseil à 22h20.

Monsieur Pascal STINAT signale qu'il est nécessaire de couper les hautes herbes à l'angle de la rue de Grez et de la RD 20.

Il informe également que des travaux sont à prévoir dans le four à pain communal (isolation et ajout d'une fenêtre). Madame le Maire propose à messieurs AUBRY et STINAT de demander des devis.

Monsieur Benoit AUBRY propose de repeindre le bureau du secrétariat de la mairie. Ce projet pourra s'envisager avec les peintures des huisseries déjà prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.